



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **03/04/2025**

Date d'affichage : **03/04/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER - René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY - Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER
Patricia PENCHENAT	à	Geoffrey PECAUD
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Jean-Marc BONNET
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE
Christiane COLOMBO	à	Danielle CERTIER

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

N° 2025/04/10-11

BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

N° 2025/04/10-11

BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Rapport de présentation du budget :

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels : locaux du 29, avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, France Travail, restaurants de plage, locaux de la maison de santé, locaux commerciaux divers, etc...) et en dépenses, l'entretien et les charges de ceux-ci.

Le budget 2025 s'équilibre comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 806 060,24 €,

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 664 541,91 €.

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 115 000 € et comprennent les charges locatives et taxes foncières, les primes d'assurances, l'entretien des bâtiments et les honoraires de conseils.

Les loyers encaissés et les remboursements de charges sont prévus à hauteur de 620 000 €.

Considérant le besoin de financement des travaux prévus, l'excédent de fonctionnement 2024 est reporté en section d'investissement pour 450 000 € et pour 151 395,24 € en fonctionnement et ne donne pas lieu à reversement au budget principal.

Le budget d'investissement 2025 comprend des crédits d'équipement à hauteur de 1 598 376,91 € pour d'éventuelles acquisitions foncières ou de matériel (260 000 €), des frais d'études et insertion pour 60 000 € et des travaux sur différents bâtiments (1 278 376,91 € auxquels s'ajoutent 27 500 € de reports 2024) dont principalement l'ancien Hôtel du Golfe.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'excédent reporté de l'exercice 2024 qui s'élève à 526 041,91 €, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 pour 450 000 €, les dotations aux amortissements d'un montant de 180 000 € et le virement de la section de fonctionnement pour 506 000 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget annexe « immeubles de rapport » de la commune pour l'exercice 2025.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 27 février 2025,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

N° 2025/04/10-11

BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

FONCTIONNEMENT

Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
		002 : Excédent reporté	151 395,24
011 : Charges à caractère général	115 000,00	013 : Atténuations de charges	
012 : Charges de personnel		70 : Produits des services	
014 : Atténuations de produits	500,00	73 : Impôts & taxes	
65 : Autres charges de gestion courante	2 500,00	731 : Fiscalité locale	
66 : Charges financières	0,00	74 : Dotations & participations	0,00
67 : Charges spécifiques	2 060,24	75 : Autres produits gestion courante	620 000,00
Dépenses réelles	120 060,24	77 : Produits spécifiques	0,00
023 : Virement à la section d'investissement	506 000,00	Recettes réelles	771 395,24
042 : Opérations d'ordre	180 000,00	042 : Opérations d'ordre	34 665,00
Dépenses d'ordre	686 000,00	Recettes d'ordre	34 665,00
Total Dépenses	806 060,24	Total Recettes	806 060,24

N° 2025/04/10-11

BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

INVESTISSEMENT

Libellé du chapitre	Dépenses	Libellé du chapitre	Recettes
10 : Dotations & réserves		001 : Solde d'exécution reporté	526 041,91
13 : Subventions d'investissement		10 : Dotations & réserves	450 000,00
16 : Remboursement d'emprunts	4 000,00	13 : Subventions d'investissement	0,00
20 : Immobilisations incorporelles	60 000,00	16 : Emprunts & dettes assimilées	2 500,00
21 : Immobilisations corporelles	260 000,00	Recettes réelles	978 541,91
23 : Immobilisations en cours	1 278 376,91	021 : Virement de la section de fonctionnement	506 000,00
26 : Titres & participations		024 : Produits des cessions	0,00
Dépenses réelles	1 602 376,91	040 : Opérations d'ordre	180 000,00
040 : Opérations d'ordre	34 665,00	041 : Opérations patrimoniales	0,00
041 : Opérations patrimoniales	0,00	Recettes d'ordre	686 000,00
Dépenses d'ordre	34 665,00		1 664
Total Dépenses	1 637 041,91	Total Recettes	541,91
	RAR 27 500,00		RAR 0,00
	TOTAL 1 664 541,91		TOTAL 541,91

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 8 ABSTENTIONS** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 10 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal le 27 février 2025.

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels : locaux du 29, avenue Georges Clémenceau, Manufacture des Tapis, restaurants de plage, France Travail, Maison de Santé Pluridisciplinaire, etc...) et en dépenses, l'acquisition et l'entretien de ceux-ci.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant (assurances, fournitures, charges locatives, taxes foncières).

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 806 060,24 € dont 620 000 € de loyers et remboursement de charges, le reste correspondant à des écritures d'ordre et à la reprise de l'excédent de l'exercice 2024 (151 395,24 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 806 060,24 € et sont constituées par les charges locatives et taxes foncières, les primes d'assurances, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de fournitures et les prestations de services (honoraires).

Considérant le besoin de financement des travaux prévus, l'excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de 601 395,24 € est affecté en section d'investissement pour 450 000 € et reporté en fonctionnement pour 151 395,24 €.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reversement de l'excédent reporté	0,00 €	Excédent reporté	151 395,24 €
Dépenses courantes	115 000,00 €		
Dépenses financières	0,00 €	Revenu des immeubles	620 000,00 €
Dépenses exceptionnelles	2 060,24 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Autres dépenses	3 000,00 €	Autres recettes de gestion courante	0,00 €
Total dépenses réelles	120 060,24 €	Total recettes réelles	771 395,24 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	180 000,00 €	Écritures d'ordre entre sections	34 665,00 €
Virement à la section d'investissement	506 000,00 €		
Total général	806 060,24 0 €	Total général	806 060,24 €



III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Le budget annexe « immeubles de rapport » prévoit en 2025 une somme de 1 278 376,91 € pour des travaux sur les divers immeubles dont principalement l'ancien Hôtel du Golfe et 260 000 € pour des acquisitions foncières ou de matériel.

Le financement de ces dépenses est assuré par l'excédent reporté de l'exercice 2024 qui s'élève à 526 041,91 €, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 pour 450 000 €, les dotations aux amortissements d'un montant de 180 000 € et le virement de la section de fonctionnement pour 506 000 €.

Compte tenu de l'épargne disponible, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt cette année ; les investissements seront autofinancés.

Vue d'ensemble :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	526 041,91 €
Travaux de bâtiments & réseaux	1 278 376,91 €	Mise en réserves	450 000,00 €
Acquisitions	260 000,00 €		
Frais d'études & insertions	60 000,00 €		
Remboursement de cautions	4 000,00 €	Emprunt & cautions	2 500,00 €
Dépenses réelles	1 602 376,91 €	Recettes réelles	978 541,91 €
Ecritures d'ordre entre sections	34 665,00 €	Ecritures d'ordre entre sections (amortissement)	180 000,00 €
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	506 000,00 €
Dépenses d'ordre	34 665,00 €	Recettes d'ordre	686 000,00 €
Reports 2024	27 500,00 €		
Total général	1 664 541,91 €	Total général	1 664 541,91 €

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2025 sur le budget annexe est nul puisque l'emprunt de 800 000 € souscrit en 2014 a été soldé à la fin de l'exercice 2020.